

ADDICT DOLE
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 2.000 euros
Siège social : 25 Rue de Ponthieu
75008 PARIS
RCS : PARIS 805 318 037

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 JUILLET 2025

Le 24 juillet 2025,

La société SH INVEST, Société à Responsabilité Limitée au capital de 9 000 euros, ayant son siège social sis 25 rue de Ponthieu, 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 810 664 862, représentée par son gérant, Monsieur Jérôme PRUVOT,

Associée unique de la société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Constatation de la démission du Gérant et nomination d'un nouveau Gérant.
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Jérôme PRUVOT de ses fonctions de Gérant, à compter de ce jour.

L'associée unique décide de nommer à compter de ce jour aux fonctions de Gérant :

Monsieur Sébastien GUILLIEN
Demeurant 16 rue de la Gare, 25500 Morteau
Né le 4 janvier 1980 à MONTBELIARD (Doubs)

Monsieur Sébastien GUILLIEN a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sous seing privé est signé dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil français et au décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique) par l'Autorité de Certification « DocuSign », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante :

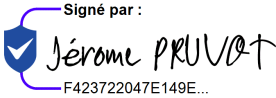
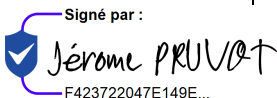
<https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>

Le soussigné reconnaît et accepte que sa signature par le biais du processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit d'engager toute réclamation et/ou toute action en justice, directement ou indirectement, liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de signer le présent acte sous seing privé par signature électronique.

Les Parties conviennent, par référence à l'article 1356 du Code civil, que le présent acte signé de manière électronique :

- constituera l'original dudit acte ;
- constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties ;
- sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Fait par signature électronique DocuSign

L'associée unique La société SH INVEST Représentée par M. Jérôme PRUVOT  F423722047E149E...	Le Gérant M. Jérôme PRUVOT ¹ Bon pour démission des fonctions de -----  F423722047E149E...
M. Sébastien GUILLIEN ² Bon pour acceptation des fonctions de -----  ADBEB1498C01431...	

¹ La signature électronique vaut mention « bon pour démission des fonctions de gérant »

² La signature électronique vaut mention « bon pour acceptation des fonctions de gérant »